



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée, Lise Lavigne, Directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure à un Règlement numéro 7-10-90 relatif au lotissement de l'ex-Paroisse, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 19 décembre 2023 à 19 h 30 à la salle Jean-Paul-Carrières située au 281, montée Saint-Vincent.

Demande de dérogation mineure

Demande numéro DM-2023-03

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : Terrain sur le rang Saint-Vincent (lot 1 553 747), matricule : 1566-00-0000

Zone : AG-5

Nature : Autoriser la subdivision du lot actuel en deux lots projetés :

- Le premier lot projeté portant le numéro 6 605 221 propose une superficie de 2 260,2 mètres ² au lieu d'une superficie de 2 500 mètres ², exigée par le Règlement numéro 7-10-90 relatif au lotissement;
- Le second lot projeté portant le numéro 6 605 220 propose une largeur de 10 mètres au lieu d'une largeur de 38 mètres, exigée par le Règlement numéro 7-10-90 relatif au lotissement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2023 quant à cette demande.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 4 décembre 2023.

(Signé) Lise Lavigne

Lise Lavigne, Directrice générale et
Greffière-trésorière

COPIE CONFORME